

MONTECH

l'actualité de l'hiver



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES HIVER 2017

ÉTAT-CIVIL

Evènements publiés avec l'accord des personnes concernées ou de leur famille

NAISSANCES

KAABECHE Jaden	27/06/2017
MAILHEBIAU Mia	03/07/2017
CHAYROUSE ENGEL Mahony	08/07/2017
SOULIER Timothée	17/07/2017
EVEN Ryley	21/07/2017
BAYOL Jules	02/08/2017
LOUBET BRIONés Mathis	03/08/2017
PILON Axel	17/08/2017
VIALETTE Nathan	25/08/2017
CATARINO Sören	26/08/2017
GAUDINIÈRE Alix	26/08/2017
NANCE Alexis	27/08/2017
HAIROS Kylian	29/08/2017
GIMENEZ Kaëly	06/09/2017
CASSAGNEAU Elena	13/09/2017
CLAUZADE Rafael	24/09/2017

DÉCÈS

D'HAHAN Emile	11/06/2017
RIOLET Roger	17/06/2017
FERAL Liliane	17/06/2017
BOLHY née AZZOPARDI Carmen	19/06/2017
MALLET Gilbert	13/07/2017
MOUCHET Simone	02/08/2017
VIVIN née BUSO Ida	31/08/2017
GALIMONT Jean	04/09/2017
CONTRERAS née SERRA Gilberte	07/09/2017
BERGES Jean	11/09/2017
SOL Georgette	13/09/2017
MACIEJASZ Lucien	23/09/2017
PELLICHERO née ALFONSI Rosa	22/09/2017
THOUVENOT Robert	25/09/2017
BAUER Jean	27/09/2017

MARIAGES

CAILLIEZ Jason/HUSSON Mareva	15 /07/2017
PERLIN Philippe/HRYNIEWICZ Anna	15 /07/2017
HEMMERT Jean-Marc/KRAEMER Audrey	15 /07/2017
GUEHL Marc/BLANC Alexandra	12 /08/2017
CHOLET Krystopher/RODRIGUEZ MONTAS Smailing	19 /08/2017
CURTI Claude Albert / NERI Nathalie	19 /08/2017
LOEHLE Romain/BURGUIERE Christelle	26 /08/2017
VILAGINES Michel/HANNOTEL Aurélie	02/09/2017
PRADELLES Fabien/CHÉLIK Aurélie	09/09/2017
LASSAGNE Nicolas/ESQUIROL Julie	16/09/2017

Cartes grises et Permis de conduire : nouvelles procédures

A partir du 06 novembre 2017, les démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et permis de conduire ne seront plus traitées aux guichets de la Préfecture à Montauban, mais s'effectueront exclusivement en ligne ; les usagers sont donc invités à effectuer leurs démarches sur Internet, ou par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (professionnels de l'automobile ou auto-écoles). Les personnes ne disposant pas ou ne maîtrisant pas Internet pourront être accompagnés dans un point d'accueil numérique en préfecture et en sous-préfecture.

Démarches plus simples et plus rapides : ces démarches pourront être effectuées 24h/24 et 7j/7, grâce à son ordinateur ou son smartphone en se créant un compte sur : www.ants.gouv.fr.

ÉDITORIAL

Dans les semaines qui viennent, notre ville de Montech va s'orienter vers des dispositifs qui, sans modifier les prestations fournies à ses administrés, vont tout de même impacter nos politiques publiques. Je veux parler des modifications inhérentes à notre nouvelle intercommunalité qu'est GRAND SUD TARN et GARONNE.

C'est pour mettre en relief cette transformation dans nos façons de faire nous, les élus de la ville de Montech, que ce bulletin d'information vous est présenté de façon originale, pour ne pas dire provocatrice au regard des présentations habituelles.

Une large part est donc consacrée aux attributions et fonctionnements de notre ville de Montech au sein de cette intercommunalité.

Bonne lecture.

Jacques MOIGNARD
Maire de MONTECH

SOMMAIRE

Editorial

Education

Social

Manifestations

Intercommunalité

Tourisme

A savoir

Expression libre

Elections du nouveau CMJ

Les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes pour les deux années à venir ont eu lieu le lundi 16 octobre 2017 dans les bureaux de votes installés dans les Ecoles Jean LARRAMET et SARAGNAC ainsi qu'au Collège Vercingétorix.

Le dépouillement s'est déroulé à 18H00 dans la salle des Mariages de la Mairie en présence de plusieurs élus autour de Madame Fanny DOSTES Conseillère en charge, parents et candidats et sous la surveillance du Directeur Général des Services et des agents administratifs du Service Elections.



Cette année, ont été élus (es) AGGOUN Maiwenn, CARCELLE Maxime, CAVAILLES Alix, DUMORTIER Montaine, ELLEBOUDT Emma, FERRE Quentin, FERRON IIAN, GALERA Mathias, GRISSI Sabri, GUILLEMETZ Lilou, HABBOUBA Ambrine, JOSEPH Léa, MOLLET-GIRARD Eléonore, NOVARINO Lorie, ONDIGUI Jason, PAROT Camille, SUIRE Flora.

Petit rappel concernant les cartes d'identité et les passeports

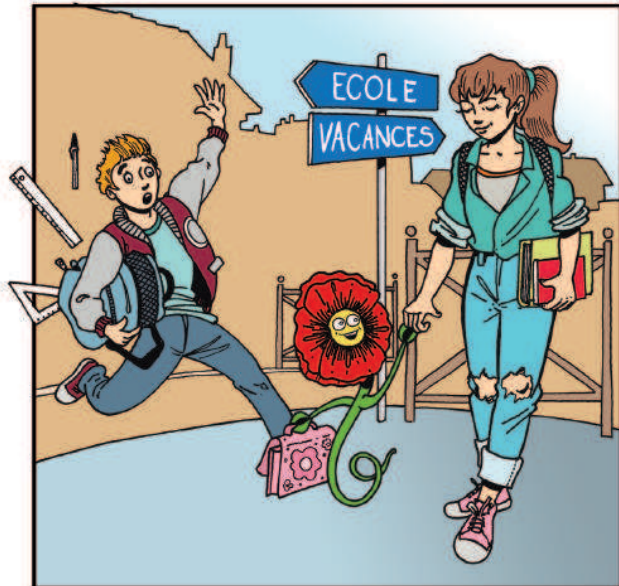
Au vu de la recrudescence de demandes, nous sommes dans l'obligation de recevoir uniquement **sur rendez-vous** :

- **les demandes** : les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 11h et de 13h30 à 17h
- **les retraits** : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h

Vous pouvez nous joindre au 05 63 64 82 44

ÉDUCATION

Rentrée scolaire



La réouverture de la 6ème classe à Larramet permet aux enfants de profiter d'un accueil de qualité et d'un contexte plus propice aux apprentissages. Bienvenue aux nouveaux enseignants de Montech : Mesdames Wofner, Cormorand, Malard, Thez, Gourier et Vilalta, et messieurs Hermet, et Boitel.

Pour que l'année scolaire se déroule au mieux, les services techniques de la ville se sont affairés tout l'été. Ainsi toutes les portes intérieures vitrées de Larramet ont été changées, les marquages dans la cour refaits, et une nouvelle clôture mise en place.

Le réaménagement de la bibliothèque et de l'espace réservé aux enseignants sont en cours de réalisation. Par ailleurs, la ville de Montech, après réflexion et concertation avec les équipes enseignantes de Larramet et Saragnac ont renouvelé en partie les manuels scolaires pour un montant de :

Petit point sur les effectifs

Maternelle Jean Larramet : 156 enfants

Elémentaire Jean Larramet : 306 enfants

Maternelle Saragnac : 85 enfants

Elémentaire Saragnac : 190 enfants

Le saviez vous ?

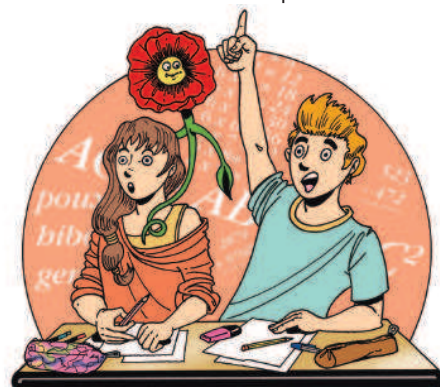
Lundi 4 septembre 2017, 12.8 millions d'élèves français ont fait leur rentrée.

En Europe, la rentrée scolaire s'étale entre le 3 août (2 régions allemandes) et le 25 septembre (Malte)

Source lemonde.fr

Souhaitons une belle année aux enseignants, sans oublier les Atsem mais aussi tous les autres agents municipaux, ALAE et restauration scolaire, soucieux de l'accueil des petits montéchois !

Nos écoles sont riches de projets, créatives et sportives. Comment ne pas s'enthousiasmer face à un délicieux jardin dans un des patios de Larramet, une magnifique exposition dédiée à l'architecture réalisée par les enfants de Saragnac ? Gageons que cette année encore les enfants grâce à des équipes éducatives engagées nous réserveront bien des surprises !

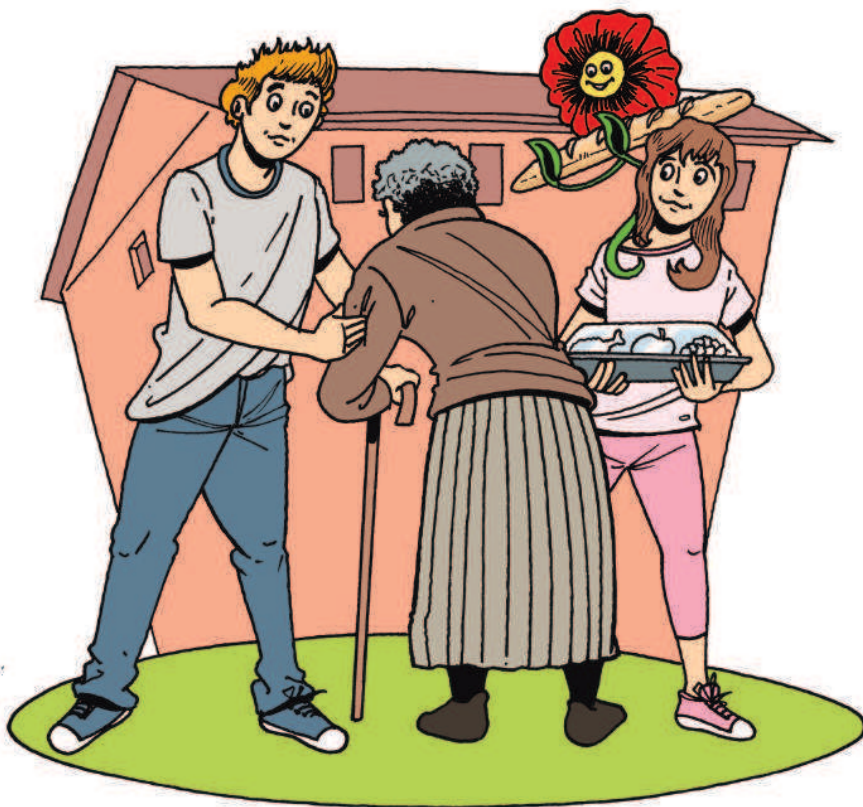


La rentrée à la crèche

Ce ne sont pas moins de 50 enfants qui ont pris le chemin de la crèche en ces premiers jours de septembre. Encadrés par une équipe de professionnels soucieux du bien-être des enfants et à l'écoute des familles, 18 bébés/moyens et 32 grands ont pris possession des lieux. Cette année encore, diverses activités seront proposées, telles que l'éveil musical, sorties à la ludothèque, carnaval, fête de Noël, initiation aux massages pour les parents....

Portage des repas

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montech propose le portage des repas à domicile, 7 jours sur 7, au prix de 7€67 livrés, quel que soit le lieu d'habitation. Des menus à la carte sont élaborés par une diététicienne. Ces menus peuvent respecter les régimes particuliers : pauvres en sel, ou pauvres en sucre. Actuellement ce sont vingt-et-une personnes qui bénéficient de ce service sur la commune. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Centre d'Action Sociale au 05 63 64 82 44.



De nouveaux défibrillateurs

La mairie a équipé la commune de cinq défibrillateurs supplémentaires, installés en extérieur, accessibles à tous. Les équipements sportifs : les stades cadars, et Launet, et le gymnase du collège, en sont pourvus, ainsi que la Halle couverte, et les salles Delbosc et Laurier. Une formation à l'utilisation a été proposée aux représentants des associations par le centre de secours de Montech.

Le formateur est même aller au-delà de l'utilisation du défibrillateur, pour redonner les principales instructions à suivre pour prodiguer les premiers secours, à savoir : la manière dont il fallait se présenter au 112, comment arrêter une hémorragie externe, installer la victime en position d'attente, réaliser une réanimation cardio-pulmonaire. Des gestes qui peuvent sauver une vie.

Le saviez vous ?

Le centre médico-social a changé de nom, il s'appelle dorénavant **La Maison des Solidarités**

MANIFESTATIONS

La Tournée d'été

Le comité des fêtes et animations a proposé cet été un magnifique spectacle de la Compagnie Française du Soleil. Cette troupe, déjà venue à Montech en 2007 et 2013 avait su conquérir son public, et ce n'est pas moins de deux mille personnes qui sont déplacées pour cette Tournée d'été 2017.

Le groupe, composé d'une vingtaine de musiciens et d'artistes a enthousiasmé le public avec ses mises en scène, ses chorégraphies, costumes et jeux de lumière, et ses interprétations musicales.

Salon d'Automne

L'association d'Arts Plastiques Canal et Garonne, nous a offert, pour sa quatrième année consécutive, une splendide exposition de photographies sur le thème des quatre saisons. Ces oeuvres de qualité, réalisées par 40 photographes, ont su ravir les visiteurs.

Forum des associations

Cette année encore, le forum des associations a été un temps de partage et de découverte apprécié du public. En tout au long de la journée, du 9 septembre, nombreux sont ceux qui sont venus prendre des renseignements sur les activités des associations.

Sports, arts, loisirs... un large panel de choix s'offrait à eux, et les membres bénévoles des 52 associations présentes, étaient là pour répondre à leurs questions.

Cette journée du forum a été à l'image de la vie associative montéchoise : dynamique, active et conviviale.

Un concert inoubliable

Le concert des Grandes Bouches et des enfants de Montech a marqué cette année 2017. Un an de travail avec les artistes, les enfants, les enseignants, et les professeurs de musique a été nécessaire pour préparer cette soirée. Le concert a été accompagné d'une magnifique mise en lumière du site de l'ancienne Papeterie, qui a accueilli ce soir là un millier de personnes. Sur scène les deux cent enfants, l'Orchestre Divertimento, les Cuivres de l'école municipale de musique, et les Grandes Bouches, ont été applaudis tout au long de leur prestation par des spectateurs conquis.

Virade de l'Espoir

Dimanche 24 septembre, avait lieu la journée nationale organisée pour « vaincre la mucoviscidose » : Montech a eu l'honneur d'accueillir, cette année encore, au bord du canal, cette troisième édition des « virades de l'Espoir ».

Ce fut une belle journée ensoleillée, pleine de partage, de solidarité et d'amitié, qui a ravi les nombreux participants et visiteurs. Tout au long de la journée, des animations étaient proposées aux grands comme aux petits : balades sur le canal avec les sapeurs pompiers, danses présentées par les membres d'associations montéchoises, stand de maquillage, château gonflable... Tous les fonds recueillis ont été reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose.

MANIFESTATIONS

Remise des trophées 2017

Nombreux sont les membres des associations qui ont reçu un trophée cette année, lors de la cérémonie qui a eu lieu le vendredi 30 juin, à la salle Laurier.

TENNIS CLUB MONTÉCHOIS

L'équipe féminine, vice-championne départementale division 2 et deuxième de poule en régionale 3
L'équipe 2 masculine, championne départementale division 2 et deuxième de poule en régionale 6
LISA LIOUSSE, championne départementale en 15\18 ans

HANDBALL CLUB MONTÉCHOIS

NATHALIE DAMPURÉ - LIONEL DELMARLE

FNACA

MR LUCIEN COMBEBIAC, porte drapeau depuis 20 ans et secrétaire cantonal de la FNACA

MONTECH ARTS MARTIAUX

ONDINE SAMARAN - MANON MUSSEAU - FLORINE TEULIÈRES - TANAÏS BAILLON qui ont obtenu leur ceinture noire - SALUT DGHAM - REBECCA HALOUIN benjamins qualifiés pour la phase régionale

MONTECH BASKET BALL

MME SYLVIE ALVES, dirigeante et correspondante du club, pour son dévouement, sa disponibilité et ses compétences depuis de très nombreuses années passées au service du club
L'équipe U20 féminine championnes des Pyrénées 2017
L'équipe des minimes filles, championne du Quercy 2017
L'équipe minime garçons, ils ont terminé premier et invaincus de leur championnat 2017

COURIR À MONTECH

GUY FAGES, 69 ans ET GÉRARD ROUSSEAU, 72 ans ont participé tous deux à des courses à pied de 100 km

LE PONEY CLUB DE MONTECH

Championnat départemental poney
A2. médaille d'or: LENA VERGNES
Poney 3. Or: LUCAS ROTGER
Argent: THEA GUÉRIN
Bronze: LENA DANGLARD
Poney 2. Argent: CLÉA BRUGGEMAN
Bronze: MANON VERGNES
Poney Élite or: MANOU DUSSERRE
Championnat chevaux (club)
Club 3 Argent: MATHILDE FASAN
Club 1 Bronze: NATHAN AUBRY

LES PIÉMONTAIS ET SA RÉGION

MR JACQUES ALASIA- MR FIORETTI ROBERT ET MR ÉMILE OSELLAME

ASSOCIATION D'ART PLASTIQUE GARONNE ET CANAL

MR SERGE ARBEAU pour son dynamisme, ses compétences et son imagination dans la réalisation de cimaises pour la mise en valeur des salons de printemps et d'automne

COQUELICOTS MONTÉCHOIS FOOTBALL

L'équipe des U17 ET MR DENIS JESSE pour leur parcours quasi sans faute dans le championnat départemental et leur montée en division supérieure
La section féminine, MME CHRYSTELLE CANCHO, MR MICKAËL RIVIÈRE, ET MR DAVID BARTHE pour leur dynamisme et le travail impressionnant pour l'organisation du premier tournoi féminin du club
MR KÉVIN THIERRY pour son aide dans l'organisation du club et son courage
L'équipe senior 2 pour son titre de champion de première série et sa finale de coupe de réserve.

COQUELICOTS MONTÉCHOIS RUGBY

LUCAS CHAMBON, joueur junior investi dans l'arbitrage et qui a réussi son examen
L'équipe U14 qui a remporté le « challenge Groupama » en catégorie B1, cela n'était plus arrivé depuis 20 ans dans cette catégorie ainsi que leurs entraîneurs MR BERNARD FERRIÉ et MR LUDOVIC GAUTIER

SECOURS CATHOLIQUE: CÔTÉ COEUR CÔTÉ FRINGUES

Le seul but de ces bénévoles est d'aider les plus défavorisés et leur apporter joie et réconfort

L'ESCARBILLE

MR LUCIEN DUMAS à titre posthume

Vide-greniers

La décision a été prise en mairie, et annoncée aux associations, que dorénavant chaque association ne pourrait pas organiser plus de deux vide-greniers par an.

Toutes les infos des associations sur :
www.asso-montech.com

INTERCOMMUNALITÉ

De quoi parle-t-on?

Reprenons la définition du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Différentes lois ont, dans le temps, posé des bases intercommunautaires. 1992, 1999, 2002, 2010, mais la loi de 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en augmentant le seuil démographique des regroupements modifie les compétences obligatoires et optionnelles attribuées aux différents groupements intercommunaux.

La communauté de communes est créée par arrêté préfectoral. Ainsi GRAND SUD TARN et GARONNE est née le 9 septembre 2016. Depuis ce jour les 45 conseillers communautaires, les maires des 27 communes membres et les agents des collectivités que furent Communauté de Communes Garonne et Canal, Communauté de Communes Garonne Gascogne et Communauté des Communes des Territoire Grisolles Villebrumier travaillent d'arrache pied pour mettre en œuvre le fonctionnement de cette structure.

Le tableau qui suit catalogue les compétences attribuées à cette nouvelle intercommunalité. Hormis les compétences obligatoires en place depuis ce premier janvier, il faut attendre le 1 janvier 2018 pour connaître les compétences optionnelles décidées par GRAND SUD TARN et GARONNE. Un cheminement qui peut paraître long mais, lorsque tout doit être mis en musique, le temps ne suffit bien souvent pas.

Qui désigne les élus? Qui décide?



BUREAU

composé du président
+ 11 vice-présidents
+ 1 Conseiller délégué

COMMISSIONS

composé de conseillers
communautaires

Président : Mme Marie-Claude NEGRE

1er Vice-président : M Jacques MOIGNARD en charge du **Tourisme**

Vice-présidente : Mme Marie-Anne ARAKELIAN en charge de l'**Enfance Jeunesse**

Vice-présidente : Mme Isabelle LAVERON en charge des **Politiques sociales**

Conseillers communautaires : M Guy DAIME, M Claude GAUTIE, M Grégory CASSAGNEAU, Mme Karine RIESCO

Les conseillers communautaires sont élus en scrutin de liste au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux. Le conseil communautaire est composé de 45 conseillers.

Chaque commune a élu ses représentants dont le nombre varie en fonction du nombre d'habitants.

Montech	7 sièges
Verdun-sur-Garonne	5 sièges
Grisolles	4 sièges
Labastide-St-Pierre	4 sièges
Dieupentale	2 sièges
Orgueil	2 sièges
Autres communes	1 siège

INTERCOMMUNALITÉ



5 000 hectares
6 400 habitants
125 hts / km²

Augmentation de la population
entre 1968 et 2013 : + 2%
Moyenne au niveau département : + 1,22%

Communauté de communes
GRAND SUD TARN-ET-GARONNE

27 communes
47 600 hectares
42 000 habitants
90 hts / km²

Augmentation de la population
entre 1968 et 2013 : + 2,5%
Moyenne au niveau département : + 1,22%

Que doit-on en attendre?

Au regard de l'essence de la loi elle-même il convient de remarquer que le législateur, témoin et rapporteur des aspirations de tout un chacun, a voulu franchir une étape supplémentaire dans l'organisation des structures d'administration territoriale de la France.

36 791 communes, 96 départements, 12 régions, 5 départements et régions d'outre mer, 22 métropoles et 9711 intercommunalités composent le paysage français !

En Tarn et Garonne : 295 communes, 15 cantons, 1 communauté d'agglomération et 9 communautés de communes !

Un véritable mille feuilles !

Cette étape est marquée du sceau de la loi NOTRe de 2015 et consiste à conforter les regroupements de communes en des tailles significatives et des compétences affirmées.

Il faut bien reconnaître que le chapitre des compétences n'est pas d'une approche des plus simples ! Pourquoi avoir voulu compartimenter en compétences obligatoires à telle échéance, compétences optionnelles à telle autre et compétences facultatives à encore une autre ? Le

tout en une rapidité difficile à assumer ?

Il n'en demeure pas moins que le souci de l'élu de proximité est d'apporter aux administrés de tel ou tel territoire les services les plus adaptés à leurs aspirations.

Voilà bien l'essence de la loi et nos moyens pour la mettre en application de la façon la plus adaptée.

En regroupant les communes l'effet de masse financière est indéniable et permet d'appréhender des réalisations et des politiques de plus grande envergure à même de satisfaire l'ensemble des populations des territoires. Notre attention doit porter sur l'utilisation de ces moyens mis en commun et sur la bonne utilité des prélèvements désormais distincts de la commune et de l'intercommunalité. Il ne faut pas que le « mille feuilles » administratif se répercute en un « mille feuilles » d'impôts !

La communauté de communes qu'est GRAND SUD TARN et GARONNE doit relever se défi et notre ville de MONTECH y prendre toute sa part.

INTERCOMMUNALITÉ

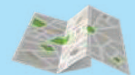
LES CHAMPS D'INTERVENTION DE

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Prises au 01/01/17 lors de la fusion

Aménagement de l'espace

(Plan Local d'Urbanisme ; Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) numérique et mobilité, aire d'accueil des gens du voyage.



Développement économique

Zone d'Aménagement Concerté, office de tourisme, déchets ménagers



COMPETENCES OPTIONNELLES

Etude d'un éventuel transfert en cours par les 45 conseillers communautaires.
Décisions prises dernier trimestre 2017, pour transfert effectif au 01/01/18

Protection et mise en valeur de l'environnement, transition énergétique

Politique du logement et cadre de vie

Création, entretien et aménagement de la voirie

COMPETENCES FACULTATIVES

Etude d'un éventuel transfert en cours par les 45 conseillers communautaires.
Décisions prises dernier trimestre 2017, pour transfert effectif au 01/01/19

Plan Communal de Sauvegarde

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Transport à la demande

INTERCOMMUNALITÉ

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Obligatoire au 01/01/18



Eau et assainissement

Obligatoire au 01/01/20



Equipements sportifs, culturels, élémentaires et pré-élémentaires



Action sociale

Centre social, Petite Enfance

Maison des Services Au Public

Police

Jeunesse et enfance, Point information Jeunesse

Camping et Port de plaisance



INTERCOMMUNALITÉ

Plan Climat Air Energie Territorial

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants dans la lutte contre le changement climatique et oblige chaque communauté de communes à élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial pour le 31 décembre 2017: le PCAET. Notre intercommunalité, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, construit le sien avec le soutien de l'Ademe.

Une première réunion (vendredi 6 octobre 2017) a rassemblé une quarantaine de participants. Tous les élus et agents communaux et communaux ont bénéficié d'une information générale sur les PCAET et de commencer à envisager différentes actions. En effet, ce genre d'initiative est assez nouveau et les communes et les intercommunalités ont peu d'antécédents dans ce rôle.

Ce plan implique une organisation et une coor-

dination à plusieurs niveaux : avec la région avec les acteurs socio-économiques de notre territoire, avec l'élaboration d'un plan sur six années, avec les documents d'urbanisme et en s'appuyant sur le tissu local et associatif. Sur notre intercommunalité, il pourra s'appuyer sur l'Agenda 21 élaboré par l'ex-intercommunalité de Grisolles/Villebrumier et sur l'ensemble des compétences exercées.

Une «feuille de route» est proposée pour l'élaboration et la réalisation de ce plan : tout d'abord la mobilisation des élus, des agents, puis la réalisation d'un diagnostic climat-air-énergie de notre territoire, ce qui permettra d'élaborer une stratégie territoriale et de définir des objectifs. Tout ceci permettra de co-construire un programme d'actions et de le mettre en œuvre. Il est évident qu'une évaluation sera faite au bout de trois et six ans.

Animations et services proposés aux habitants :

La Plateforme de rénovation énergétique pour accompagner gratuitement les projets de rénovation des logements.

Pour prendre RDV contactez la Maison des Services Au Public à Grisolles au 05 63 27 05 70 ou à Labastide St Pierre au 05 63 07 54.

Le défi Familles à énergie positive entre le 1er décembre et le 30 avril 2018. Il s'agit pour les familles volontaires de suivre ses consommations énergétiques et de les faire baisser de 8 % par de simples changements de comportement pour un confort équivalent.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Elisa BOUGEARD par mail (cctgv-elisa.bougeard@info82.com) ou consultez le site : <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>



Les habitants tireront des bénéfices de ce plan : réduction des charges d'énergies pour eux et les collectivités, meilleure organisation des transports, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, allègement des dépenses publiques.

INTERCOMMUNALITÉ

Eco-défis des artisans et commerçants

Dans ce grand changement d'échelle et d'engagement qui se mettent en place avec notre nouvelle intercommunalité, nous vous proposons ces deux événements. L'un s'adresse aux artisans, l'autre aux habitants. Cette nouvelle «Com-Com» continue donc de définir ses prérogatives et commencent de nombreuses actions auprès de tous et de chacun.



L'opération « Eco-défis des artisans », menée conjointement avec la Chambre de Métiers 82 et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, vise à valoriser les entreprises du territoire qui s'engagent pour le développement durable. L'objectif pour ces entreprises est de réaliser des actions concrètes autour des thématiques suivantes : réduction des déchets, produits durables, transport, eau, énergie, biodiversité, liens sociaux.

L'entreprise engagée dans le dispositif doit réaliser au moins 3 défis (parmi 28 proposés) afin d'obtenir le label Eco-Défis et ainsi montrer que, même pour une petite entreprise, répondre aux enjeux environnementaux et sociaux, représente un levier économique.

Après l'attribution du label pour 10 entreprises du territoire en avril dernier, une dizaine de nouvelles entreprises se sont mobilisées pour agir en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement en rejoignant ce réseau d'entrepreneurs « éco responsables ».

La deuxième cérémonie de labellisation « Eco-défis des artisans-commerçants » s'est déroulée le 16 Octobre à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Notons que le partenariat « Chambre de Métiers 82/ Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne » permet de renforcer l'offre de proximité pour les artisans et favoriser l'émergence de projets novateurs en faveur de l'environnement et créateurs de synergies sur le territoire.

Cette action se poursuit, bien entendu, et que chaque artisan n'hésite pas à manifester son intérêt auprès de notre CCGSTG.

Parmi les dix nouvelles entreprises labellisées se trouvent trois montéchoises :

« Le refuge du bien-être » spécialiste de la beauté globale à domicile; « Fauteuil en métamorphose », tapisserie et ameublement, relooking de vos fauteuils, et «Conchi Couture» présente sur notre marché tous les mardis, qui fait couture et retouches.

Familles à énergie positive



La deuxième action dont nous vous faisons part concerne les économies d'énergie que chaque foyer peut essayer de réaliser : petit défi certes, mais de belles économies en perspective pour votre budget. Faites le pari de faire 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent . Un groupe est en cours de création à Montech, les inscriptions se clôturent le 1er décembre, Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez plus d'informations,

n'hésitez pas à contacter Elisa BOUGEARD à la communauté de communes au 05 63 30 31 ou cctgv-elisa.bougeard@info82.com

TOURISME

— Des nouvelles du camping

Les saisons se suivent et ne se ressemblent pas, tout comme la météo. La fréquentation du camping a été satisfaisante en 2017 mais avec une avant-saison en demi teinte.

Les clients habituels (et oui il y en a) ont décalé leur venue de mai/juin, pour la période de juillet/août ce qui a assuré une bonne fréquentation en été.

Le nombre de cyclistes fréquentant la vélo voie verte a été en progression. Nous avons loué 688 emplacements en 2017 contre 573 en 2016 soit une hausse de 20%. Nous ambitionnons maintenant d'attirer de nouvelles clientèles avec l'obtention du label handicap, label pêche...



Trois étoiles...

Tous les 5 ans l'agrément d'un camping doit être renouvelé. Le camping Municipal de Montech a conservé ses 3 étoiles grâce à l'excellent travail des salariés du camping qui ont su répondre aux nouvelles exigences d'Atout France (homologation pour 196 emplacements). Sont à disposition des emplacements de camping avec et sans électricité, les emplacements «vélos» avec locaux équipés et dédiés, les mobil home et bungalow toilés pour les touristes (17), les hébergements pour les ouvriers et les saisonniers.

De la jeunesse...

Le camping développe aussi une fréquentation de groupes en hors saison, (étudiants INSA, étudiants Génie Civil, collège de Montech, Raid UNSS...). Il faut dire que le camping avec sa piscine, ses grands espaces de détente, son terrain de volley, de pétanque, sa proximité avec le canal et la forêt offrent tous les avantages pour des séjours sportifs..



Succès en cuisine...

A noter que le snack a connu une fréquentation accrue, due sans nul doute au savoir faire des «deux chefs» qui ont su régaler les touristes avec des plats variés, dignes de restaurant à des prix très attractifs. Les soirées à thème, «créole» et «paella» ont comblé les plus gourmands.

Notre offre de location «salle + mobil home» répond quant à elle à une attente des particuliers pour leurs repas ou manifestations familiales (anniversaire, mariage...). La salle de restauration de 80 places, attenantes à une cuisine également mise à disposition, permet d'accueillir en toute sécurité les groupes et pas besoin de prendre les voitures en fin de soirée...

D'ores et déjà se prépare la saison prochaine, n'hésitez pas à vous renseigner si vous êtes intéressé par la location de la salle hors saison. Appelez le camping au : 05 63 31 14 29 ou par mail contact@camping-montech.fr

ENVIRONNEMENT

— Des arbres coupés

Le poste de Gaz situé route de Montauban (à hauteur de la Mouscane) demande une attention et une sécurisation. C'est pourquoi les services de TIGF ont obtenu l'autorisation de la part du Conseil Départemental pour l'élagage et l'abatage de plusieurs platanes. Les travaux se déroulent courant novembre et s'il est toujours ennuyeux de voir de beaux arbres abattus, il est important de noter que pour un arbre abattu, ce sont à minima 2 arbres qui sont replantés de par la convention liant propriétaires et prestataires.

— Le Zéro Phyto s'étend au cimetière

Depuis janvier 2016, le Zéro Phyto, est obligatoire dans toutes les communes en France. La loi Labbé interdit donc l'utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux recevant du public, comme les écoles, les maisons de retraite, les rues, les parcs publics et tous les lieux de promenade...

Cependant, les cimetières restaient une exception, car considérés comme un lieu de recueillement accueillant un public plus sensible... mais ceux-ci devraient néanmoins rejoindre cet interdit dans quelques années. Ces lieux sont considérés actuellement comme les endroits les plus pollués d'une commune !

Dans le cimetière de Montech, des essais ont été faits pour anticiper ce passage au Zéro Phyto : les agents de la Commune ont semé à différents endroits du gazon à pousse lente (deux à trois tontes par an...) ou différentes essences de fleurs, ceci au pied des caveaux. Un « carré » à l'entrée à gauche a servi de « test » cette année et d'autres carrés vont être traités de cette manière en 2018.

Nous souhaitons avoir d'ici quelques années un « cimetière vert » comme on en voit dans d'autres pays anglo-saxons et où aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.



Rappel

Il est rappelé aux propriétaires et locataires qu'il leur est totalement interdit d'intervenir par l'épandage de produits phytosanitaires sur leur devant de porte, fossé, talus, banquette... ces domaines appartenant à la collectivité et entretenus par elle, la communauté de communes ou le département. La loi interdisant maintenant les produits dans les espaces publics. Il est plus agréable et moins nocif d'y semer des fleurs, du gazon...ou de laisser l'enherbement... Merci de votre vigilance

A SAVOIR

— Les noms des rues et lieux-dits montéchois

Montech compte plus de 200 noms de rues, d'impasses, de routes, de chemins, d'avenues, de faubourgs, de boulevards, de places ou de lieux dits. On y trouve pêle-mêle des personnages imaginaires (elfes et fées), quelques noms d'animaux (isard, rainette, vache...), de planètes (soleil), quelques références à des dates historiques (4 septembre), des musiciens célèbres (Vivaldi, Ravel...), d'autres régions du monde (Masserano, Pyrénées).

Mais c'est sans conteste qu'à Montech, le monde végétal est bien représenté. Pourtant, curieusement, ce n'est qu'en 2014 qu'est née la rue des coquelicots, pavot des champs, rouge écarlate et pétales de soie bien connue des clubs sportifs montéchois.

Enfin viennent les noms de personnalités plus ou moins connues. Parmi environ 20 personnalités, voici quelques détails sur la vie de 4 d'entre elles :

André ABBAL né en 1876 à Montech (Tarn-et-Garonne) et mort en 1953 à Carbonne (Haute-Garonne), sculpteur français doit sa renommée à ses sculptures en pierre de taille. Il a réalisé plusieurs monuments aux morts : Lafrançaise (82), Canchy (Somme) (80) ainsi qu'un monument aux morts à Toulouse.

André BONNET qui a donné son nom à un des axes principaux de notre village, est né à Montech. Il était un rugbyman de talent. A 15 ans, il a été champion de France junior avec le SA Bordeaux en 1930 et un des meilleurs $\frac{3}{4}$ centre français du moment. En 1940, il fait partie du réseau Alliance et est lieutenant des Forces Françaises Combattantes. Après avoir été arrêté par la GESTAPO le 3/11/1941, il a été exécuté par 1 peloton allemand au mont Valerian (près de Paris) avec 10 autres héros de la Résistance le 30/11/1942 après 13 longs mois de détention et tortures à Fresnes.

Jean LACAZE, montéchois, mort à 20 ans le 20 août 1944 à 13 h, tué de deux balles allemandes dans les chaumes à 4 km de chez lui. Un hommage lui est rendu, une place porte, depuis cette année, son nom et commémore les combats de la Vitarelle, maquis des Carottes.

Françoise DOLTO née le 6 novembre 1908 à Paris et morte le 25 août 1988 dans la même ville, était une pédiatre et psychanalyste française. Elle s'est consacrée à la psychanalyse des enfants : reconnue pour sa pratique spécifique dans ce domaine mais également pour son apport théorique à la psychanalyse, en particulier sur l'image inconsciente du corps. Elle a œuvré à la vulgarisation de ces connaissances dans les années 1960, au travers d'une émission de radio, ce qui a contribué à la faire connaître au grand public.

Ces quelques exemples laissent à penser que le nommage des rues ou ononymie répond aux personnalités qui ont marquées l'histoire locale ou plus vaste aux événements, au contexte du moment.

L'odonymie est donc l'étude des ononymes : nom propre désignant une voie de communication. Un ononyme peut être le nom d'une rue, d'une route, d'une place, d'un chemin, etc.

Il est possible de distinguer plusieurs époques où l'on observe une typologie similaire des noms de rue sur le territoire français :

Moyen Âge : les dénominations répondent à une logique fonctionnelle. Le nom de la voie est celui du lieu qu'elle dessert, ce lieu étant religieux ou civil : « place de l'Église », « place du marché », « rue des Bouchers », etc.

XVIIe et XVIIIe siècles : rupture avec le Moyen Âge et la dénomination fonctionnelle. Les voies portent alors le nom des Grands du royaume (ce procédé aurait été inspiré par Sully) : « place Louis-le-Grand » (pour Louis XIV), « rue de Condé » (pour la maison de Condé) ;

Révolution française : la débaptisation est courante, les instances révolutionnaires ne changeant pas seulement les noms des rues mais aussi des villes : des « rues de l'Égalité » ou des « places de la Nation » apparaissent dans la plupart des cités ;

Premier Empire : déjà sous le Directoire, la débaptisation s'essouffle. Sous l'Empire le phénomène s'inverse et les « rues Saint-Antoine » ou « rues de l'Église » sont réintroduites. C'est aussi l'époque de l'apparition des noms de généraux et de victoires militaires dans les villes françaises : « rue de Wagram », « rue Ney », etc. ;

Fin du XIXe siècle : la guerre franco-prussienne de 1870 et l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par l'Allemagne, incitent de nombreuses communes à créer des boulevards de Strasbourg, de Metz, d'Alsace-Lorraine, etc.

XXe siècle : l'éclectisme domine. Les courants principaux sont les personnages célèbres — majoritairement masculins —, les régions géographiques et les pays (« rue de Colmar », « avenue du Japon », « route de Laval », etc.) et enfin les références à la nature (« allée des Roses », « rue des Alouettes », etc.).

On le voit, Montech a suivi globalement les époques lorsqu'il s'est agi de nommer les nouvelles rues et les nouveaux lieux. Devant l'agrandissement de notre commune, le baptême des voies de communication est, on le voit, un enjeu important.

A SAVOIR



La commune sous surveillance...

Depuis quelques semaines les caméras de vidéo-surveillance (protection) sont opérationnelles dans les lieux «stratégiques» de la commune. Une quinzaine d'appareils filment en continu. Ces images sont visionnées par la police municipale mais sont aussi à la disposition de la gendarmerie dans le respect de la réglementation. Un outil qui a prouvé son efficacité dans plusieurs communes et qui hélas répond à une demande accrue de surveillance des actes d'incivilité.



Qui fait construire ici ?...

Vous avez tous vu les travaux près du rond point de Montauban... C'est La boulangerie La Mie de Pain qui s'installe et ouvre ses portes au 1er trimestre 2018.

«Working for a new world»

Cette toute nouvelle association montéchoise s'adresse à tous les photographes amoureux de la nature. Si vous souhaitez y adhérer, contactez M. Christian VERHOEVEN au 07.82.94.09.63 ou webmaster@wfanworld.org



ACCÈS SANTÉ s'est installé depuis peu à Montech, au 17 av de la Mouscane, et vous propose la vente et la location de matériel médical.

Contact : 06 86 15 02 85 - acces-sante-plus@orange.fr

Bulle Bien-Naître

Bulle Bien Naître est un cocon de douceur pour vous accompagner à la découverte de votre parentalité, avec des soins futures mamans pour vivre une grossesse sereine et établir le lien avec son bébé.

HORAIRES : du mardi au vendredi 9h à 18h / samedi 9h à 12h

ADRESSE : 30 rue de la briqueterie - 82700 Montech

CONTACT : Clémence Leblond 06 99 19 32 84
bullebiennaitre@gmail.com

Pour plus d'infos :
www.bullebiennaitre.fr

Un BARBIER à Montech

Ouvert depuis septembre, votre nouveau barbier vous accueille du mardi au jeudi sur rendez-vous au :

4 rue de la mouscane- 82700 Montech

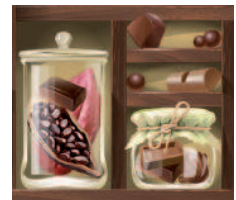
Contact : 05 63 68 79 85



« Le Grenier aux Gourmandises » change de propriétaire

La boutique située à la Mouscane change de propriétaire et réouvrira ses portes début novembre. Dorénavant c'est Mme PUFETTO vous conseillera vos achats et idées cadeaux.

Contact : 07 69 10 72 51



La mairie est à la page...

Vous pouvez dorénavant suivre les actualités de Montech sur la page facebook de la mairie.

Changement d'adresse du cabinet de podologie

Le cabinet de podologie de Melle Selle Magali, a changé d'adresse, il se situe désormais au 1 rue des Ecoles, à l'entrée de l' EHPAD, sur votre gauche.

Les coordonnées téléphoniques restent les mêmes.



Si vous souhaitez annoncer une nouvelle activité ou un changement d'adresse, dans le prochain bukletin municipal, merci de le signaler au service communication de la mairie avant mars 2018.

EXPRESSION LIBRE

— La parole aux élus de la majorité

Accaparés depuis la naissance de l'intercommunalité nouvelle qu'est GRAND SUD TARN et GARONNE les conseillers communautaires de la ville de Montech (au nombre de 7) ne délaissent pas pour autant les impératifs montéchois. Sur la base d'un budget pour cette année 2017 voté à une large majorité (2 votes contre) et sur la base d'une volonté unanime de ne pas augmenter la pression fiscale communale, nous réalisons avec ces moyens dégagés les opérations qui concourent aux aspirations des montéchoises et des montéchois. La nouvelle donne intercommunale ne doit pas troubler notre train de réalisations locales et, au contraire, doit-nous inciter à inscrire de façon opportune les avancées nécessaires aux évolutions de Montech. Il ne s'agit pas de rajouter aux choses existantes mais il s'agit de compléter et d'amplifier nos intentions de développement en faveur d'un territoire et de notre commune. Ainsi le souci de mutualiser pour mieux augmenter nos capacités d'actions ne doit pas être pollué par la sclérose d'une augmentation d'impôts désastreuse. L'ensemble des membres de l'équipe municipale est branché en permanence sur cette idée : mieux faire avec des moyens décuplés du seul fait de l'ampleur occasionnée par le regroupement de ces 27 communes. Deux élus de l'opposition participent aux instances de cette nouvelle intercommunalité, c'est dire l'implication unanime du conseil municipal sur ce brûlant dossier.

— La parole aux élus de l'opposition

Montéchois et Montéchoises,

Conformément aux directives de la loi NOTRe, nous sommes à l'aube d'un changement radical du mode de fonctionnement de notre Commune, (perte partielle d'autonomie, de pouvoir décisionnel et budgétaire), pour les compétences transférées.

Ceci concerne le transfert des compétences vers la nouvelle Communauté des Communes Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG).

Ce dernier concerne:

• Depuis au 01/01/2017, les compétences obligatoires:

ZAE (Zone d'Activités Economiques (la Mouscane) - l'Urbanisme avec le PLU

• A compter du 01/01/2018, les compétences optionnelles:

Environnement - Politique du logement - Voirie - Equipements sportifs et la Culture.

• Et, pour le 01/01/2019, les compétences facultatives :

Sécurité - Police - Jeunesse - Camping et Port,

Est également prévu le transfert au 01/01/2020 :

Eau potable - Assainissement

Compte tenu des premières discussions sur le transfert des compétences obligatoires, nous constatons que les contribuables Montéchois devront, comme nous l'avons dénoncé lors du choix d'adhésion, « mettre la main à la poche » au travers des impôts à venir.

En effet, du fait que la commune sera privée de décision sur ces compétences essentielles, la nouvelle Communauté de Communes aura toute latitude pour imposer de nouvelles contraintes budgétaires supplémentaires.

En effet, il semblerait que nous ne nous dirigeons pas vers une mutualisation optimale des compétences, et ce dans un souci de baisser la charge proportionnelle des contributions, mais, bien au contraire, vers une course en avant, tant pour le domaine humain que matériel.

C'est pour cette raison que nous sommes et serons encore plus vigilants sur ces évaluations de transfert afin de minimiser au mieux l'impact humain et financier des Montéchois et Montéchoises.

LES GRANDES BOUCHES & Les Enfants de Montech

REVIENNENT EN CONCERT

MERCREDI 6 DECEMBRE

SOLIDARITE

Les fonds récoltés
à l'entrée du CONCERT
seront reversés aux
sinistrés des Antilles

Participation libre
mais nécessaire

20h à la salle DELBOSC

Le Noël de Saperlipopette

DIMANCHE
17
DECEMBRE

17h

Salle Delbosc

GRATUIT

Spectacle vivant jeune public *Les Arts vivants*

Marché de Noël

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

9h à 18h

Salle DELBOSC

MONTECH



Maquillage
pour enfants
GRATUIT



Promenade en calèche
GRATUITE
de 10h30 à 17h30

**RESTAURATION
SUR PLACE**

GOURMET TRAITEUR propose
paëlla / choucroute / tartiflette
seiche catalane et riz blanc :
8.50 euros l'assiette.

Buvette et bar à huîtres :
6 € l'assiette de 6 huîtres avec verre de vin blanc
offert par la cave de ST SARDOS

